

VERS UNE SOCIÉTÉ

NEUTRE EN CARBONE



● L'augmentation de la température à la surface du globe est une réalité.

Si aucune action n'est mise en place, elle pourrait atteindre **autour de 5°C** d'ici la fin du XXI^{ème} siècle par rapport à l'époque préindustrielle (1850-1900).¹

● Il est encore possible d'agir, mais il faut faire vite !

L'Accord de Paris signé en 2015 par 196 Parties vise à limiter le réchauffement climatique à **moins de 2°C** par rapport au niveau préindustriel.²

La Commission européenne s'est engagée, conformément à cet Accord, à atteindre une économie neutre pour le climat d'ici 2050.³

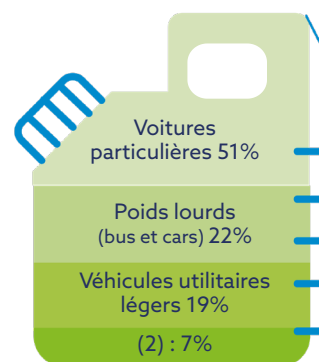


EN FRANCE, LE TRANSPORT REPRÉSENTE

1/3 DES ÉMISSIONS DE GAZ

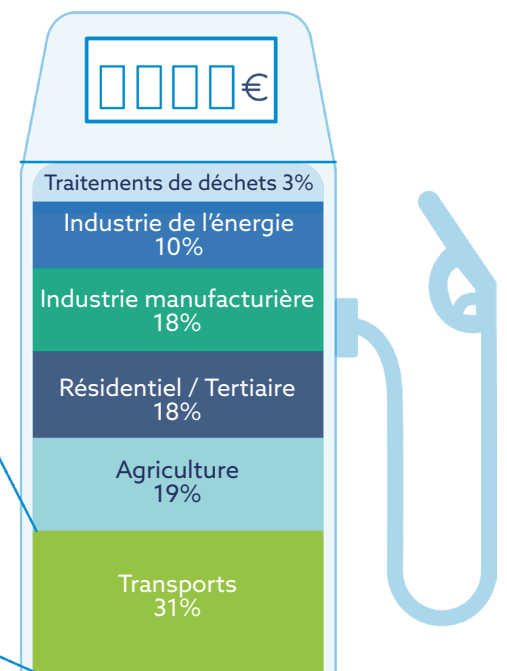
À EFFET DE SERRE.

97% des émissions de CO₂ induites par les transports proviennent de la **combustion de carburants fossiles**.⁴



(2) Autres transports (deux-roues, aérien intérieur, ferroviaire, maritime intérieur, fluvial)

Répartition des émissions des transports⁵



Répartition des émissions nationales par secteur⁵

LA FRANCE ENGAGÉE DANS LA RÉDUCTION DE SES ÉMISSIONS

DE GAZ À EFFET DE SERRE : LE CAS DU TRANSPORT

La France s'est fixée des **objectifs ambitieux** pour favoriser le **développement d'une mobilité propre sur tout le territoire.**

● **2015**

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte :
une stratégie en 5 leviers⁶

Le **développement des véhicules à faibles émissions**, y compris électriques



Le **développement des modes de transport collaboratifs**, comme l'autopartage ou le covoiturage



L'**augmentation du taux de remplissage des véhicules de transport** de marchandises



Les **reports modaux** de la voiture individuelle vers les **transports en commun, le vélo et la marche**



L'**amélioration de l'efficacité énergétique** du parc de véhicules



● **2018**

Signature du contrat stratégique de la filière automobile

Objectif : **1 million** de véhicules électriques (batteries, hydrogènes et hybrides rechargeables) en circulation d'ici fin 2022 en France.⁷



● **2019**

Loi d'orientation des mobilités

Objectif : **fin de la vente des véhicules légers utilisant des énergies fossiles d'ici 2040.**⁸

Pour toutes ces raisons, le développement de la voiture électrique est essentiel pour lutter contre le dérèglement climatique et améliorer la qualité de l'air.

Programme piloté par :



Financé par :



Plus d'informations sur :



En partenariat avec :

